

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Objet de la consultation

**Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement
43210 BAS EN BASSET**

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

*Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon
Place de la Liberté
43210 BAS EN BASSET*

Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur (PRM)

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon

Remise des offres

Date et heure limites de réception : le lundi 4 avril 2016 – 12h00.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
2.6- MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	4
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	4
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
5.1 - DOCUMENT A PRODUIRE	6
5.2 -VARIANTES	7
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	7
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
6.1 – SELECTION DES CANDIDATURES	7
6.2 – JUGEMENT DES OFFRES	7
6.3 - NEGOCIATION	8
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	9
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
ARTICLE 9 : VOIES DE RECOURS	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :
Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Lieu d'exécution : Le Marais 43210 BAS EN BASSET

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles 26 (5ème du II), 28 et 40 du Code des Marchés Publics (CMP).

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux seront réalisés en une tranche ferme.
L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur 13 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés à lots séparés :

Désignation des lots	
01	Terrassement VRD
02	Maçonnerie
03	Etanchéité
04	Charpente Bois Couverture Zinguerie
05	Bardage Bois
06	Menuiseries Extérieures Aluminium
07	Menuiseries Intérieures
08	Plâtrerie Peinture
09	Carrelage
10	Sols souples
11	Plomberie Sanitaire
12	Chauffage Ventilation
13	Electricité Courants Faibles

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Chaque marché passé par lots séparés sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

En cas de recours à la sous-traitance, il devra être indiqué tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Il devra également être indiqué les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de mise en œuvre de la clause sociale, les annexes à l'acte d'engagement devront être complétées.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale
code CPV 45211350-7.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et options

2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

Les variantes ne sont pas autorisées

2.2.2 – Options : sans objet

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire et aux sous-traitants de premier rang éventuels du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception par le Maître d'œuvre des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprise ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

2-6 – Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du Marché se réserve le droit d'apporter les modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'Oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

- ✓ **Benoît COILLOT Architecte DEA Ingénieur CUST, Mandataire de l'Equipe de Maîtrise d'œuvre**
Agence d'architecture La Cité - 21, Place Michelet - 43000 - LE PUY EN VELAY
Tél 04.71.05.61.87 – Fax 04.71.09.22.04 - Mail : archi@agencelacite.com

- ✓ **Bureau des Métrés et des Vérifications BMV - Economiste de la Construction**
ZA la Borie – 43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél 04.71.05.78.78 - Mail : contact@b-m-v.fr

- ✓ **AVP Ingénierie - BET Fluides Thermique SSI**
Maison Forte de Farnier - 43700 BRIVES CHARENSAC

Tél 04.71.04.36.00 – Fax 04.71.04.36.04 - Mail : contact@avpingenierie.fr

✓ **BET MERIGEON – BET Structure**

Centre Artisanal La Chartreuse – 43700 BRIVES CHARENSAC

Tél 04.71 02 28 02 – Mail : bet.merigeon@wanadoo.fr

La mission du maître d'oeuvre est une mission de base + EXE

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations relèvent du niveau II de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Sans Objet

3.4.3 - Voies et réseaux divers du chantier à la charge du lot N°01

Les travaux concernant les Voies et Réseaux Divers du chantier, à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit, seront exécutés au titre du marché pendant la période de préparation.

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leur seront nécessaires (voirie, eau, électricité, égouts, ...).

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

PIECES ECRITES

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- *L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;*
- *Le présent règlement de consultation ;*
- *Les pièces du projet de marché à compléter ;*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;*
- *Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;*
- *Les plans ;*
- *le planning prévisionnel de l'opération ;*
- *La/Les pièce(s) non contractuelle(s) destinée(s) au jugement de l'offre : le DPGF*
- *Le PGC SPS*

Le dossier de consultation est à retirer par les candidats à l'adresse :

DIAZORAMA – 33-35 Boulevard St Louis – 43000 LE PUY EN VELAY - Tél : 04 71 02 21 68 Fax : 04 71 02 07 86 E-Mail : lepuy@diazorama.fr.

Le dossier est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://marchespublics.cdg43.fr>.

Les frais correspondants à la reproduction du dossier de consultation des entreprises (DCE) sont à la charge du candidat.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 à 46 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
- Déclaration du candidat (DC1 - DC2)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Une proposition de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise
- Le calendrier prévisionnel signé
- Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 -Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6: Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

6.1 – Sélection des candidatures :

Avant l'ouverture de l'enveloppe contenant les offres et au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Capacités professionnelles, techniques et financières

6.2 – Jugement et classement des offres :

Les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 ainsi que les offres irrégulières ou inacceptables, au sens du 1° du I de l'article 35 sont éliminées.

L'offre de base des candidats sera examinée pour établir un classement.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères Pondération

1- Prix des prestations : 60%

2- Mémoire technique et capacités de l'entreprise à respecter les délais : 40%

Appréciation du critère « Mémoire technique »

Le Mémoire technique justificatif est indispensable, à défaut l'offre ne pourra être analysée et à fortiori retenue.

Appréciation du critère « prix »

Ce critère sera apprécié au regard du montant de l'offre.

Il sera noté de la façon suivante : le montant le plus bas, après avoir écarté les offres anormalement basses, se verra attribué la note de 100, les autres offres seront notées en fonction de l'écart en % qu'elles présentent par rapport au moins disant (exemple : +12,5% d'écart, note 87,50).

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Lors de l'examen des offres, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

6.3 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats susceptibles d'être retenus (cf. application de l'article 28 du CMP).

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres sont acheminées au plus tard, sous la seule responsabilité des candidats, le **Lundi 4 avril 2016 à 12h00**, le Maître d'Ouvrage ne pouvant être retenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la remise des dossiers. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

7.1 – Transmission sous support papier

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Communauté de communes de Rochebaron à Chalençon
Place de la Liberté
43210 BAS EN BASSET

Horaires de la Communauté de Communes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions:

Offre Pour

**Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement
BAS EN BASSET 43210**

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Le pli

précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur demande la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://marchespublics.cdg43.fr> .

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon
Place de la Liberté – 43210 BAS EN BASSET
Tél 04 71 61 85 21 – Mail : accueil@rochebaron-chalencon.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Benoit COILLOT
Architecte DEA Ingénieur CUST
Agence d'Architecture La Cité
21, Place Michelet
43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 05 61 87 Fax : 04 71 09 22 04

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Article 9 : Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
6 cours Sablon
63033 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04.73.14.61.00
Fax : 04.73.14.61.22